

ETA. Un mois après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, entretien avec Julen de Madariaga, membre fondateur d'ETA et militant de la gauche « patriotique »

« Tout reste à faire »

:Propos recueillis par Anne-Marie Bordes

« Sud Ouest ».

Avez-vous le sentiment que ce cessez-le-feu est fait pour durer ?

Julen de Madariaga.

Oui. J'ai l'impression que cette fois les choses ont été mieux préparées que précédemment. On a appris des erreurs du passé et tout particulièrement de la rupture de la trêve de 1998-1999. D'après moi, ce fut une gaffe monumentale d'ETA, même si la responsabilité majeure en revint à José Maria Aznar, qui avait assimilé la trêve à un piège et fit tout son possible pour la saborder tout en en rejetant la responsabilité sur ETA. Ce que j'ai reproché à ETA, c'est d'être elle-même tombée dans le piège.

Dans le cas présent, je considère qu'il n'y a pas de reproche à faire à José Luis Rodriguez Zapatero sur le terrain des préparatifs du cessez-le-feu, dont l'annonce m'a paru « convenable ». Par contre, c'est la suite qui me semble problématique, je dirais même inquiétante. Le préalable indispensable pour entamer le processus était le cessez-le-feu. Cette condition capitale, sine qua non, a été remplie par ETA. Du coup, la balle se retrouve obstinément dans le camp de La Moncloa (1). A la suite de cela, de la part du tandem hispano-français, aucun fait ou geste de considération ne s'est produit, tout reste à faire.

Qu'est-ce qui vous inquiète ?

Autant nous avons vu des signes positifs, des avancées, réalisés par la partie basque (toutes sensibilités confondues), prouvant que ce cessez-le-feu est considéré comme une affaire très sérieuse, autant du côté des gouvernements français et espagnol rien ne bouge. On remarquera d'ailleurs que le gouvernement français préfère laisser la conduite du processus à son homologue espagnol, quitte à trouver plus tard des arrangements avec l'Espagne ou à s'y joindre lors de la phase finale.

Où est l'urgence selon vous ?

D'abord du côté des prisonniers dont les familles, tout particulièrement, mais aussi l'ensemble de la société basque, se languissent sérieusement. Personne, que je sache, ni ETA dans ses déclarations ni les partis basques, syndicats et mouvements sociaux, n'a demandé la libération immédiate des prisonniers. Il eût été par exemple très facile pour les gouvernements de remettre en liberté une dizaine, voire une quinzaine de personnes actuellement en détention préventive, en attente de jugement dans des affaires n'impliquant pas de crimes de sang. Ceci aurait également pu s'appliquer aux prisonniers atteints de maladies graves, incurables. Sur les quelque 650 prisonniers politiques du moment, il existe également de nombreuses personnes ayant exécuté les trois quarts de leur peine et susceptibles d'être placées en liberté conditionnelle.

Ensuite, l'urgence consisterait pour Zapatero à donner l'ordre à tous les corps de police de continuer à opérer mais, contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'ici, en éradiquant toute sorte de torture.

Pourquoi Zapatero n'a-t-il pas fait de « geste » ?

Ce serait dû aux pressions qu'il subit de la part des « barons » du PSOE tels Felipe Gonzalez, Alfonso Guerra, José Bono, Rodriguez Ibarra (2) et j'en passe, connus pour être des ultranationalistes espagnols, sans compter le Parti populaire en bloc, héritier direct du franquisme. Dans une problématique comme la question basque, cependant, les gouvernants français et espagnol devraient renoncer à tout esprit de chapelle et aborder la question en hommes d'Etat, comme le fit John Major lorsqu'il décida d'aborder avec réalisme politique et historique le processus de paix irlandais, en train d'arriver à son terme treize ans plus tard. Il s'attaqua à un problème vieux de sept siècles, remontant à l'occupation et à l'annexion anglaises en Irlande.

Un mois après le cessez-le-feu, je constate que les gouvernements, qui devraient montrer leur volonté politique sincère d'apaisement, essaient de gagner du temps. Côté français, les autorités de l'Etat se prêtent à un jeu subtil : officiellement, le problème basque ne les concernerait pas. La seule personnalité à avoir exprimé une opinion est Michèle Alliot-Marie, le ministre de la Défense, selon laquelle, en l'absence de violence, il est possible d'aborder tous les sujets, y compris donc, selon mon interprétation, celui d'une éventuelle indépendance de toute la nation basque, sud et nord, au sein de l'Union européenne.

Quelle est, selon vous, la question politique de fond posée aujourd'hui ?

Elle est exprimée, du moins sur le principe, dans la Déclaration de Downing Street du 15 décembre 1993 qui ouvrit le processus irlandais (3). Il y était écrit que le problème de fonds irlandais n'était pas de caractère militaire et policier mais politique; que sa résolution devrait l'être aussi; qu'il ne concernait que les irlandais du Nord et du Sud. Et « last but not least », le gouvernement britannique s'engageait, de son côté, à respecter les choix démocratiques de la majorité de la communauté nord-irlandaise sur son avenir politique. Ce que nous, Basques,

attendons, c'est une déclaration équivalente du gouvernement espagnol engageant également le gouvernement français.

Le processus de paix peut être très long. Combien de temps une organisation comme ETA peut-elle survivre dans l'inactivité ?

Ce processus peut en effet s'étaler sur plusieurs années. Reste à savoir, si c'était le cas, comment ETA pourrait résister à la pression financière sans avoir recours à ce qui est communément appelé « l'impôt révolutionnaire », prélevé dans la société basque. Ceci, sachant qu'il contribue au soutien des prisonniers, des réfugiés et des exilés, et aussi au maintien des clandestins. Ce sont des paramètres qui doivent forcément entrer dans les discussions ETA-gouvernement(s). On peut penser que cela a déjà été discuté. C'est une question bien réelle qui pose problème, qu'il faut aborder de front, y compris du côté de l'opinion publique.

Le cessez-le-feu a-t-il pu être décidé par une fraction d'ETA ?

Non. On ne peut pas parler non plus d'unanimité, c'est impossible. Je dirais que la décision a été prise à une «confortable» majorité.

(1) Résidence officielle du chef de gouvernement espagnol.

(2) Respectivement, ancien chef du gouvernement, ex-ministres socialistes et actuel président de l'Estremadure.

(3) Déclaration signée par John Major, Premier ministre conservateur britannique, et Albert Reynolds, Premier ministre irlandais, suivie d'un cessez-le-feu de l'IRA en août 1994.

«L'urgence consisterait pour Zapatero à donner l'ordre à tous les corps de police de continuer à opérer mais en éradiquant toute sorte de torture»

Pour des négociations politiques ouvertes

Julen de Madariaga est, parmi les cofondateurs d'ETA (apparue en 1959), l'un des rares à s'exprimer publiquement. Avocat originaire de Bilbao, il est établi au Pays basque français, où il s'était réfugié voici de longues années. Critique par rapport à ETA avec laquelle il a pris ses distances, Julen de Madariaga milite au sein de la gauche abertzale (« patriotique ») dans le parti Aralar, favorable à la mise en place de tables de négociations politiques, ouvertes à tous les partis basques. De son côté, le gouvernement espagnol s'applique à « vérifier » que le cessez-le-feu entré en vigueur le 24 mars est « réellement » appliqué, avant la comparution de José Luis Rodríguez Zapatero elle pourrait avoir lieu fin mai au Congrès des députés de Madrid, où le chef du gouvernement demandera l'autorisation formelle de négocier avec ETA de questions telles que son désarmement, le sort des réfugiés, des prisonniers..